|  |  |
| --- | --- |
| **Modèle de délibération** | **Logo Def QUAD** |
| Convention d'adhésion au service Rémunération / Chômage du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde |
| Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;*Monsieur (2) le Maire / (3)* informe les membres du *conseil municipal (1)* que les agents territoriaux relèvent de la réglementation de l’assurance chômage.Les collectivités peuvent en conséquence être amenées à étudier pour leurs anciens personnels des droits à indemnisation pour perte d’emploi et leur verser le cas échéant des allocations.Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose une prestation CHOMAGE. L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans le traitement des études et suivis des dossiers d’allocataires chômage.Cette mission facultative présente de nombreux avantages : étude ou simulation de droit initial, gestion mensuelle du dossier (suspension ou reprise de droit, réactualisation, suivi mensuel...), application des règles de cumul en cas d'activité, de maladie ou de formation, modèles de courriers (lettre d'admission, notification de suspension...), conseils et informations générales sur la réglementation chômage.Eu égard à l'importance, à la complexité des questions touchant les allocations chômage et au risque contentieux inhérent à ce type de situation, il est proposé aux membres du *conseil municipal (1)* de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour cette prestation et d'autoriser à cette fin *le Maire (3)* à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention. |
| **LE *CONSEIL MUNICIPAL* *(1)*** |  |
| Sur le rapport de *Monsieur (2) le Maire (3),* après en avoir délibéré,et à la majorité de ses membres présents ou représentés, |
| **DECIDE** |  |
| * De demander le bénéfice de la prestation de CHOMAGE proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde à compter du… ;
* D’autoriser *Monsieur (2) le Maire (3)* à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde annexée à la présente délibération ;
* De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

*Le Maire (3),** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
* Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 |
|  | Fait à ……………………………….., le …………………………….. |
| PJ/ 1 convention*(1) conseil syndical, conseil de communauté, conseil d'administration**(2) Madame**(3) le/la Président(e)* | LE MAIRE OU LE/LA PRESIDENT(E) |